



JEUNES AGRICULTEURS

Des solutions de crédit personnalisées et préférentielles

> Pour favoriser votre installation⁽¹⁾ :

- Des financements alliant souplesse et taux préférentiel :
 - Prêt « agri confiance » à 0% taux nominal
 - Prêt agricole modulable allant jusqu'à 25 ans pour financer le foncier
 - Prêt Projet Agri JA lié aux droits acquis avec le Livret Projet Agri
- Une large gamme de solutions à vos besoins de trésorerie.
- L'intervention en garantie d'un organisme de caution, la CAMCA⁽²⁾,
- Absence de frais de dossiers,
- Une participation aux frais d'étude pour votre installation.

Livret Projet Agri

Ce livret d'épargne, vous permet d'obtenir un prêt d'installation agricole à des conditions avantageuses.

Une gestion au quotidien facilitée

> Une réduction de 50%⁽³⁾ sur le tarif du Compte à Composer Agriculteurs comprenant :

- Crédit Agricole en Ligne AGRI pour la gestion quotidienne et la consultation gratuite⁽⁴⁾ de vos comptes professionnels,
- Information de votre solde journalier par e-mail ou SMS,
- Un accès gratuit aux services experts **pleinchamp.com**, pour vous accompagner dans votre activité professionnelle.

> Des conditions privilégiées pour la location de votre matériel électronique de paiement (TPE) pour une location annuelle.

> Un accès préférentiel sur les comptes de Marchés à Terme⁽¹⁾.

Le Crédit Agricole Charente-Périgord, 1^{er} financeur de l'agriculture sur la Charente et la Dordogne

- Un accompagnement personnalisé tout au long de vos projets
- Une proximité avec 110 agences réparties sur la Charente et la Dordogne
- 55 chargés de clientèle agricole à votre service
- 2 ingénieurs spécialisés dans la transmission et la reprise d'exploitation
- 2 experts en ingénierie sociale
- 17 assureurs agricoles

agilor
FINANCEMENT
et SERVICES

Veri Cheptel

Agil'Appro

Veri Engraissement

CA CRÉDIT AGRICOLE
ASSURANCES

Convention

Convention sur le portage du foncier entre la SAFER et le Crédit Agricole.

Le diagnostic et l'assurance de votre famille et vos biens⁽⁵⁾

- > Le Crédit Agricole innove avec l'assurance prairie !
- > Un bilan pré-installation personnalisé et gratuit réalisé par un expert en assurances.
- > Une garantie arrêt de travail souple et sur-mesure.
- > Un tarif dégressif les cinq premières années d'installation, sur la partie exploitation et la partie privée.

(1) Offres soumises à conditions. Sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier.

Prêt agri : Coopérative de Crédit Agricole Mutual CHARENTE-PÉRIGORD, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 36-38 rue d'Espagnac, Sarzeau (Charente) - 775 661 724 RCS ANGOULÊME - Société d'Assurances Impatrimoine OPIAS 07 019 428

Assurance : Les contrats d'assurance impliquent une souscription par CNP ASSURANCES - S.A. au capital de 484 410 477€ - établissement agréé, 341 717 rue P. Pons - CNP IAM - S.A. au capital de 70 500 000€ - établissement agréé, 367 024 189 RCS Paris, Siège social : 4 boulevard de la Défense, 75716 PARIS CEDEX 15 (Tel. : 01 47 10 30 88 - www.cna.fr - BUREAU CASSE DES DÉPÔTS - le PRODIGE, compagnie d'assurances de garantie, filiale de Crédit Agricole Assurances - S.A. au capital de 191 087 050€ - établissement agréé, 364 028 123 RCS Paris 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris. Entreprises agréées par la Collège des Interlocuteurs. Les intervenants et conseillers agréés sont indiqués au chapitre 1. Les factures Agri distribuées par votre Centre Agricole, Intercommunale Agricoles de l'OPAS) en matière de transmission de clientèle ne dispensent de votre avis sans à votre disposition sur : <http://www.creditagricole.fr/marchés/marchés-fonciers> (lire la note) votre agence Crédit Agricole. Il peut arriver que votre droit de vote ne vous permette pas de bénéficier des avantages d'installation. Le dossier est validé par le Comité de Marchés à Terme (CAMCA). Société d'Assurances (Bénéficiaire d'un statut variable) agréé par le Collège des Assurances, Intercommunale Agricoles de l'OPAS sous le numéro 5817 784 032 527 0496. Dont le siège social est situé 65, rue La Boétie - 75008 PARIS (Tel. : 01 42 55 11 89 - Fax : 01 42 55 11 11) - Entreprises agréées par le Collège des Interlocuteurs (55125 Paris Cedex 07)

(2) Coopérative d'Assurances Mutuelles de l'OPAS (CAMCA), Société d'Assurances (Bénéficiaire d'un statut variable) agréé par le Collège des Assurances, Intercommunale Agricoles de l'OPAS sous le numéro 5817 784 032 527 0496. Dont le siège social est situé 65, rue La Boétie - 75008 PARIS (Tel. : 01 42 55 11 89 - Fax : 01 42 55 11 11) - Entreprises agréées par le Collège des Interlocuteurs (55125 Paris Cedex 07)



Un accompagnement sur mesure et des conseils d'experts

.....

- > Un engagement relationnel avec votre conseiller expert du monde agricole.

Votre épargne

.....

- > Un placement à taux boosté de 3 mois renouvelable 3 fois.

La possibilité de devenir sociétaire du Crédit Agricole pour bénéficier d'avantages privilégiés

.....

- > **Bénéficier d'avantages privilégiés**
 - Des parts sociales rémunérées,
 - La souscription de Certificats Coopératifs d'Associés,
 - Une carte bancaire Sociétaire qui vous reverse deux bonus,
 - Des tarifs et offres spécifiques.
- > **Pour être un acteur de la vie locale**
 - Vous contribuez au soutien d'initiatives locales et innovantes par l'intermédiaire de votre Caisse locale ou de la fondation « Agir en Charente-Périgord »,
 - Par votre vote, vous participez aux décisions prises par votre Caisse locale lors de l'assemblée générale annuelle.



Installation JA aidée et non aidée

Crédit Agricole

- **MT Agri Prêt à piloter fixe prêt installation maxi 20 ans (+5)**
Modulation échéances + ou -50% / pause crédit jusqu'à 1 an / possibilité de rallonger durée de 5 ans maxi
- **Prêt foncier modulable 25 ans (+5)**
Modulation échéances + ou -50% / pause crédit jusqu'à 1 an / possibilité de rallonger durée de 5 ans maxi
- **Prêt Agri Confiance**
Prêt d'honneur à 0% au JA limité à 20K€ et 7 ans maxi, sous condition souscription assurance protection revenus
- **Portage foncier CA – SAFER sur foncier non bâti)**
Dordogne : montant maxi de 250 K€ et de 500 K€ en viticulture, durée de 5 ans non renouvelable
- **La couverture assurantielle à tarifs réduits pour le JA < 40ans**
- **Une aide financière directe au jeune**